L'ABEILLE.

[IMPRIM]ÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON. [IMPRIM]EUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"*Il faut que l'UNION soit conservée.*"

JEUDI MATIN, 24 OCTOBRE 1833.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.
POUR MAIRE:
JOHN H. HOLLAND.
POUR LE CONGRES:
[1er] district—CHARLES GAYARRE.
[2e] district—JAMES M. BRADFORD.

Extrait d'un acte de la Législature du 14 mars 1830.

Art. 5. *Et il est de plus décrété* que le maire et le recorder seront choisis parmi les citoyens CHEFS DE FAMILLE résidant dans la ville susdite à l'époque de leur élection, et qui ont toutes les *qualités requises* par les lois existantes"

Concitoyens, si la loi veut cette condition pour occuper la place de maire, jugez si le respect pour les mœurs n'exige pas encore plus impérieusement qu'on la trouve dans le candidat à la place de gouverneur de l'Etat.

Observateurs des lois et des mœurs.

TRENTE-CINQ PIASTRES de récompense seront données à celui qui le premier, de l'*Argus*, du *Mercantile Advertiser* ou du *Louisiana Advertiser*, nous dira si M. [illegible] est ou n'est pas candidat à la place de *maire*, en même temps qu'à celle de *gouverneur*.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 24 octobre.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. E. A. CANON, comme candidat à la prochaine élection de Recorder.

Quel est donc ce Recorder qui se soucie assez peu des intérêts du peuple, pour leur préférer les batailles de *coqs* et les courses de *chevaux*? M. Morse ignore-t-il que sa présence est plus indispensable au Conseil-de-Ville, dans ce moment que dans tout autre, attendu la permission d'absence qu'ont obtenue deux des membres de ce corps? Nous affirmons que sur quatre séances qui devraient avoir lieu par mois deux au moins manquent par l'*absence* de ce digne fonctionnaire. M. Morse pense-t-il que les citoyens soient disposés à payer leurs taxes, afin de voir une partie de leur argent servir à engraisser sa poche, sans profit pour leurs intérêts? Espérons que les élections du mois d'avril opéreront des *changements* qui ne seront que favorables à la prospérité de notre ville.

Le bateau à vapeur *Peruvian* a frappé contre un chicot et a coulé au Natchez-Island. Il avait un chargement de volailles, productions, et un peu de coton dont on sauvera une grande partie. On pense que le bateau pourra être relevé.

Le bateau à vapeur *Rapide*, venant de Natchitoches, a également coulé, près de l'embouchure de la Rivière Rouge. Il avait un fort chargement de coton.

Nous ne connaissons pas la procédure d'usage pour la nomination des évêques. Les journaux du nord nous annoncent qu'un concile doit avoir lieu à Baltimore. Probablement la question de la vacance du siége de la Nouvelle-Orléans y sera traitée. Nous avons le regret d'apprendre que M. l'abbé de l'Hosto, ce savant et digne ecclésiastique si capable de succéder à feu monseigneur de Neckère, et que l'opinion publique désigne comme son remplaçant, est disposé à refuser si on le nomme.

Il n'y a qu'une voix dans les états du nord contre les coupables desseins des *abolitionistes*. Le *Pensylvanian* de Philadelphie s'exprime à ce sujet en ces termes:

Tappan, Garrison et consorts trouveront que leur plan d'abolition immédiate est moins aisé à accréditer dans les états du Nord qu'en Angleterre. Dans ce pays, la position des différens partis créait malheureusement dans le parlement des combinaisons favorables à cette mesure. Tous trouvaient leur intérêt à s'unir contre les propriétaires des Antilles; ces derniers ne pouvaient compter que sur les tories. Dans notre pays la nature des élémens est bien différente. Les états du Sud ont une existence indépendante dans le congrès et leurs droits leur sont en outre assurés par la constitution. Le nord est évidemment opposé à toute tentative d'agiter la question de l'esclavage. Il n'y a donc rien à redouter des fanatiques efforts d'une poignée d'agitateurs.

ENTERREMENTS.

	Cimetière Catholique.	Cimetière Protestant.
Octobre 22	15	5
" 23	11	10

Le [illegible] du nord reçue hier nous a apporté la suite des nouvelles venues par le *New-York*; nous n'y remarquons que peu de chose qui mérite quelque attention.

La prorogation du parlement a donné occasion aux différents partis d'exprimer leur opinion sur la conduite qu'il a suivie. Les journaux *whigs* se fondent en louanges, tandis que les opposants lui prodiguent des épithètes injurieuses. Le *Guardian*, commentant le discours qu'il traite de ridicule manifeste ministériel, fait les remarques suivantes:

"Le discours du trône forme un singulier contraste avec le *Moniteur* du [illegible]. S. M. nous promet des jours de paix et d'abondance, tandis que le *Moniteur* envisage l'avenir sous les plus sombres couleurs; il ne voit que guerres et bruits de guerre depuis le Danube jusqu'à l'Ebre, depuis les Alpes jusqu'aux montagnes d'Hartz. Les journaux d'aujourd'hui affectent de traiter la question suisse comme n'étant d'aucune importance, tandis que notre opinion a toujours été qu'elle avait de longues ramifications, et que c'était un cancer dans le corps politique de la Suisse, qu'il serait difficile d'extirper. C'est le résultat de l'intrigue française; ces troubles sont fomentés par la France, afin de distraire l'attention de son gouvernement intérieur."

Le journal de la trésorerie dit que le roi de Hollande n'a pas donné à ses agents le pouvoir de traiter la question du Luxembourg. Mais c'est là une assertion purement gratuite. Le fait est que la suspension des négociations provient de la Belgique, mais lord Palmerston est tellement pris dans les filets de M. de Talleyrand, qu'il n'ose ni l'avouer ni s'en fâcher; et tel est le motif qui l'engage à rejeter sur la Hollande la rupture de la conférence.

Un riche capitaliste anglais de Londres a négocié pour la Hollande un emprunt de 4,000,000 livres sterling. Les conditions de cet emprunt ne sont encore connues.

Le *Brighton Athenæum*, construction immense en fer, commencée il y a environ un an, pesant près de 500 tonneaux, et formant un dôme plus grand que celui de St-Pierre de Rome, est tombé dans la nuit du 30 août, avec un bruit effroyable.

Le roi Louis-Philippe est parti pour Cherbourg; et la reine dona Maria est partie pour le Hâvre le 27 août; elle doit attendre dans cette ville le vaisseau qui la transportera à Lisbonne. L'attachement de la reine dona Maria pour le duc de Leuchtenberg, qui est maintenant en Italie, est l'objet de toutes les conversations. Ce sujet a acquis maintenant plus d'intérêt qu'une lettre de Toulon, du 22 août, annonce qu'une dépêche télégraphique, reçue le même jour, donne ordre aux autorités de prendre toutes sortes de mesures pour empêcher que le duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène Beauharnais, ne pénètre sur le territoire français, conformément aux lois de 1816 et 1830, qui défendent l'entrée du territoire français à tous les membres de la famille de Napoléon.

Un article de Madrid du 19 août, dit que le roi est incapable de quitter de son lit si ce n'est pour passer quelques heures dans son fauteuil; mais quoiqu'il ait perdu l'usage de ses membres, ses facultés intellectuelles ne sont point altérées, et il ne veut en aucune manière renoncer à ses principes et à tous ses préjugés. Le médecin en chef, M. Castello, demande de nouveau que l'on publie chaque jour des bulletins de la santé du roi, mais M. Zea persiste à s'y refuser. On peut facilement apprécier les motifs de M. Zea. Don Carlos est toujours en Portugal, quoique la frégate espagnole la *Lealtad* soit allée l'attendre à Vigo pour le conduire en Italie. On croit que ses amis de Madrid lui ont conseillé de ne pas s'éloigner autant, et l'on pense qu'il demeurera où il est à moins qu'il ne se rapproche de la frontière.

La *Gazette d'Augsbourg* dit qu'il devait y avoir une autre conférence des souverains à Troppau en septembre. L'empereur de Russie a dû être présent.

L'emprunt de 900,000 liv. ster. ouvert par le gouvernement portugais continue à se remplir, ce qui est une preuve bien évidente de la confiance du peuple dans le nouvel ordre de choses.

Des lettres de Porto disent que Bourmont se signale par un système de guerre semblable à celui qu'adoptèrent naguère les Anglais en Amérique; il pille, ravage et détruit toutes les propriétés particulières. Quand Villa-Nova n'a plus été tenable pour les partisans de l'usurpateur, ils ont mis le feu aux magasins de vins; les dégâts occasionnés par cette [illegible] conduite sont immenses.

On dit que Miguel est malade et à toute extrémité. On attribue sa maladie au poison.

Le *Globe* de Londres prétend que don Pedro est très-satisfait de l'inclination de sa fille pour le duc de Leuchtenberg, et qu'en conséquence ce mariage ne rencontrera pas d'obstacles.

Une lettre de Liestall du 23 août, dit que la députation de l'assemblée générale tenue à Muttenz, qui a remis une adresse à la diète de Zurich pour lui demander le retrait des troupes fédérales et la nomination d'un conseil constitutionnel, conformément au vœu exprimé par la nation en 1830, a réussi en partie dans sa mission. L'assemblée de Liestall, craignant une insurrection, a ordonné à la moitié des troupes de se retirer dans la ville où un esprit de réaction commence à se manifester aussi bien que dans d'autres parties du pays.

Nous avons reçu aussi une liasse de gazettes de Londres jusqu'au 31 août inclusivement.

Le comte Narcisse Olizar, l'un des hommes les plus influents de la révolution polonaise et qui prit une part très-active à l'insurrection de la Volhynie, est arrivé à Paris après avoir effectué sa fuite d'un donjon dans lequel il avait été renfermé par les Russes, qui lui firent supporter toutes sortes de mauvais traitemens lorsqu'il fut fait prisonnier il y a 18 mois.

La *Gazette d'Augsbourg* du 23 courant contient un article des frontières de Bohême du 17 août, qui dit que rien de ce qui s'est passé à la conférence de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse à Theresiendadt n'a transpiré; on pense néanmoins que cette conférence avait rapport principalement aux affaires d'Allemagne.

Des lettres de Frankfort du 23 août, disent que l'empereur de Russie est sur le point de partir pour la Bohême. Le même jour le sénat de Francfort a tenu une séance extraordinaire pour discuter, à ce qu'on rapporte, une communication de la diète, par laquelle elle annonce qu'elle a jugé à propos de faire occuper le siège de l'assemblée fédérale par des troupes fédérales. En conséquence les troupes autrichiennes de Sachenhausen recevront une augmentation de 1,000 hommes, et la ville de Frankfort recevra une *garnison* de 1,000 Prussiens. Le sénat n'ayant aucun moyen de s'opposer à cette mesure, doit se borner à s'occuper des moyens de loger les troupes fédérales, et il a fait préparer à cet effet l'ancien couvent des dominicains.

Les derniers rapports de la Grèce annoncent l'évacuation définitive et complette de ce pays par les troupes françaises après une occupation de cinq ans. Le premier embarquement a eu lieu le 4, à bord du *Marengo*. Ce vaisseau a pris 590 hommes, et le jour suivant l'*Hermione* en a pris 450. Le vaisseau le *Suffren* et la frégate l'*Arthémise* devaient partir une semaine plus tard avec le reste de la brigade, qui se compose d'environ 2,140 hommes, 1450 officiers de tous grades, 19 femmes d'officiers et 25 à 30 autres femmes d'officiers non-brévetés et de soldats. Une partie des approvisionnemens a été laissée au gouvernement grec qui l'a payée 300,000 francs; le reste a été embarqué sur les différents navires.

Une ordonnance royale déclare que l'intérim de la guerre, confié à l'amiral de Rigny, cesse et que M. le maréchal Soult reprend son portefeuille.

Le *Messager des Chambres* affirme que M. Adolphe de Bourmont a été vu à la bourse de Paris.

New-York, 9 octobre.

De la Jamaïque et de la Colombie.—Par l'arrivée du navire *John W. Carter*, nous avons reçu des gazettes de Kingston jusqu'à la date du 10 septembre, et par le brick *Mary* nous en avons également reçu de la baie de Honduras jusqu'au 14. Les gazettes que nous avons sous les yeux ne donnent d'autre nouvelle que celle contenue dans la lettre suivante de Carthagène:

COLOMBIE—Carthagène, 25 août.

Le 22 du mois dernier, le général Santander sut qu'il se tramait une conspiration contre le gouvernement et qu'elle devait éclater cette même nuit; un escadron de hussards devait s'y réunir, et après avoir pris possession de la capitale on devait arrêter les principaux membres du gouvernement et effectuer un changement dans l'administration. Pendant la soirée même, le président ordonna au général Montoya de se rendre au poste des hussards et d'y arrêter l'officier commandant, nommé Arjona. Le jour suivant plusieurs détachemens furent envoyés à la recherche de quelques-uns des conspirateurs qui, déjà, s'étaient enfuis de la capitale; parmi eux se trouvait le général Sarda. L'on envoya aussi le capitaine Calle avec un autre détachement pour arrêter Dn. Mariano, qui se trouvait à la campagne. Ce Mariano est un individu appartenant à une des meilleures familles de Bogota, il a une femme et sept enfans, et l'on soupçonnait qu'il faisait partie des conspirateurs. On le trouva dans une maison à l'endroit appelé Usme, et il fut tué sur la route, sous prétexte qu'il voulait s'enfuir. Son corps, à moitié nu, fut porté dans la capitale, et quoique mort il était attaché comme un animal dangereux et transporté à dos de mulet, afin que tout le monde pût avoir le spectacle de ce cadavre percé de balles et de coups de poignard. La troupe passa de cette manière devant la maison où demeuraient l'épouse infortunée et les malheureux enfans, en vociférant le langage le plus indécent et le plus abominable. Il en résulta que l'une des filles du pauvre Mariano (une créature des plus accomplies) ainsi qu'un citoyen nommé Fernando Cayado, devinrent subitement fous et demeurèrent tels. La plus grande consternation règne à Bogota.

Dans la ville nous ne fûmes pas moins alarmés pendant la nuit du 14 courant. Une troupe de vagabonds, que l'on nomme ici des *libéraux*, sachant qu'ils sont protégés par le système actuel, avaient formé le projet de s'emparer par surprise des casernes et des prisons; de mettre en liberté les prisonniers qui, pour la plupart, étaient des scélérats et des hommes condamnés aux travaux forcés; de massacrer les citoyens respectables; de piller les magasins et les maisons; et enfin de commettre toutes sortes d'excès et d'atrocités; mais, heureusement, par un bienfait de la Providence, on découvrit le complot quelques heures avant le temps fixé pour le mettre à exécution. La plupart de ces scélérats furent arrêtés, et parmi eux Escalante et Palmares, tous deux hommes de couleur; l'un d'eux devait être commandant-général et l'autre gouverneur de ce département; quant aux autres emplois ils devaient être distribués parmi leurs complices.

Vous avez déjà entendu parler de la dispute entre M. Barrot, le consul français, et les bourgeois de cette ville: certaines remarques sur le meurtre commis sur le colonel Woodbine, sa femme et son enfant, furent la cause de cette dispute. La Cour de Justice déclara qu'il appartenait à la Cour Supérieure de décider de la question, et celle-ci crut qu'il était prudent d'ordonner la mise en liberté du consul. M. Barrot se trouvant journellement insulté dans sa propre maison, résolut de quitter le pays, et comme il allait s'embarquer sur une goëlette qui se trouvait dans le port, il fut maltraité et battu de la manière la plus indigne et reconduit en prison. Je ne sais comment tout cela finira et de quelle manière le gouvernement français recevra l'attentat commis sur la personne de son consul, qui, dit-on, est le père d'Odillon Barrot, un des personnages les plus influens de France; certaines gens croient que nous aurons une catastrophe semblable à celle d'Alger et de Lisbonne, je puis vous assurer qu'elle serait bien méritée.

Il paraît que Santa Marta est aussi dans un état de rumeur. Le commandant d'armes de cette province, un certain colonel Jose Maria Gavetan, est arrivé en notre ville, après s'être échappé de la prison où l'avait fait mettre le gouverneur, après qu'il eût été prouvé que c'était lui qui avait envoyé un homme à cheval, portant un fusil chargé de 14 à 15 balles, qu'il tira il y a quelque tems dans un bal pendant qu'on y dansait des contredanses. Par suite de semblables événemens, le commerce languit et il y a peu d'argent en circulation."

Nous avons omis dans la lettre ci-dessus, publiée dans le *Dispatch*, plusieurs expressions attentatoires au gouvernement de Santander et par lesquelles on l'accuse d'être en partie l'auteur des troubles que nous venons de relater. Nous ne croyons pas qu'il soit capable d'une semblable bassesse. (*Journal of Com.*)

NOUVELLES PLUS RECENTES D'UN JOUR.

New-York, 9 octobre.

Le capitaine Gauwersy, du paquebot *Thames*, a eu la bonté de nous communiquer un numéro du *Courier de Londres* du 3 septembre.

On verra que dona Maria devait visiter Londres avant de s'embarquer pour Lisbonne; ayant été reconnue par le gouvernement britannique comme reine de Portugal, elle y sera sans doute reçue en cette qualité.

On a les plus fâcheuses nouvelles des districts où se cultive le houblon. Un ouragan qui a commencé le dernier jour d'août et a continué jusqu'au 1er. septembre à midi, a détruit une grande partie de la moisson. Le *Courier* de Londres assure que le montant des droits sur cette denrée sera de 25 à 30,000 livres sterling de moins que les années précédentes.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 3 septembre, à midi.

Nous avons reçu ce matin des lettres de Paris du 1er. courant. Elles annoncent l'arrivée de la reine de Portugal au Hâvre. Tout nous porte à croire que la jeune reine a l'intention de visiter Londres avant de partir pour Lisbonne. Le marquis de Rezende, chambellan de sa majesté, est déjà arrivé ici et fait les préparatifs pour sa réception. On nous assure qu'un bateau-à-vapeur doit partir de Portsmouth pour servir au transport de la reine et de sa suite.

Les rapports de Lloyd sont toujours du caractère le plus fâcheux. Les derniers ouragans ont causé des pertes considérables. Outre le naufrage de l'Amphitrite près de Boulogne, on nous annonce celui d'un bâtiment des Indes, Ann & Amelia, sur la même côte. Le capitaine [M. Compton] écrit qu'on perdra le bâtiment en entier. Il fait part de la mort de messieurs Skelton et Ruck, du chirurgien et d'un aspirant de marine qui se sont noyés.

1 heure et demie. Les consolidés sont à 89½ ¼ au comptant, et 88 ⅞ à terme. Les fonds de la banque sont à 211½ 12½.

Douvres, 2 septembre.

Nous avons eu aujourd'hui quatre arrivages de France nous amenant 130 passagers. Les nouvelles de Calais et de Boulogne sont des plus sinistres; on assure que plus de douze bâtimens ont péri entre Dunkerque et Boulogne. Un navire des Indes hollandaises a eu à soutenir un affreux ouragan à l'est de Calais et a été brisé en pièces. De l'équipage qui se composait de 35 personnes, 19 ont péri [illegible]. Un paquebot entre Hull et New Castle, chargé [illegible] a aussi échoué près de Calais. L'Amphitrite ayant à bord un grand nombre de femmes émigrant, à Van Diemen a échoué près de Boulogne, et de 133 passagers il n'y a eu que trois de sauvés. L'Ann Amelia [illegible] Indes, venant de Calcuta a naufragé près de [illegible]. L'équipage a été sauvé à l'exception de quelques personnes. L'équipage du George & Elizabeth de New Castle, capitaine Hicks, au nombre de six personnes a débarqué ici aujourd'hui, le bâtiment ayant échoué sur les sables de Goodwin dans un ouragan. Le Liberty, capitaine Collier, a considérablement souffert.

Choléra en Belgique.—Le *Moniteur Belge* annonce que le choléra continue ses ravages à Willebroek. La même maladie a éclaté avec une force terrible dans la maison de correction de St-Bernard et dans la prison militaire d'Alost. On a pris de suite les mesures nécessaires pour arrêter le progrès du mal; le fléau commence à perdre de son intensité.

"Le *Journal de St.-Pétersbourg* a publié au sujet de la Pologne, un article dont le ton grave et mesuré contraste singulièrement avec les paradoxes qui le terminent.

L'auteur de cet article prétend d'abord que le traité de Vienne ne contient qu'une adhésion passive aux mesures déjà adoptées par l'Autriche, la Russie et la Prusse au sujet de la Pologne; que les autres puissances signataires de ce traité ne contribuèrent aucunement à la formation de ce royaume et n'ont conséquemment le droit d'exercer aucune influence sur les conditions de son existence. Une pareille assertion est trop peu d'accord avec les faits et l'esprit général des transactions de 1814 et 1815; elle est trop contraire au texte même du traité de Vienne pour qu'on puisse la considérer comme un argument sérieux. En conséquence le publiciste russe l'abandonne bien vite pour prendre une position moins vulnérable. Il cherche à prouver que les mesures adoptées envers la Pologne ne sont pas en opposition avec les stipulations des actes du Congrès. Pour apprécier la force des arguments qu'il accumule dans ce dessein, il nous faudrait entrer dans un examen de questions, de fait et de droit, qui nous mèneraient trop loin et qui trouveront leur place une autre fois.

Il nous suffira pour le moment d'observer que même à St.-Pétersbourg on reconnaît dans le fond la validité des stipulations de 1815 qui assuraient aux polonais une administration dictatoriale, une représentation et des institutions nationales. Il s'en suit qu'on doit reconnaître le droit qu'ont les gouvernements signataires de ces stipulations, d'examiner si elles demeurent en force, ou, lorsqu'elles pensent qu'elles ont été directement ou indirectement violées, de demander des explications au cabinet Russe et d'apprécier, s'il le faut, la valeur de ces explications. Il est évident que la gazette de St.-Pétersbourg montre peu de conséquence en déclarant "que l'empereur ne souffrira l'intervention d'aucune puissance étrangère dans les affaires de la Pologne;" à ce sujet le journaliste est battu par ses propres arguments. A notre avis il n'est pas heureusement inspiré quand il cherche à expliquer la violation de la constitution polonaise qu'il semble regarder comme une punition de l'insurrection de 1830.

Une chose ou l'autre, cette insurrection était-elle l'ouvrage d'une monarchie? [illegible] comment pourrait elle dé[illegible] actions con[illegible] ractées envers [illegible] entièrement national[illegible] les besoins [illegible] la peut êt[illegible] rêt de la R[illegible] soun ce no[illegible] Nous ne [illegible] cle où la justice [illegible] et où la [illegible] un gouvernement de [illegible] que tou[illegible] rite un châtiment et d'employer contre [illegible] droit de conquête que la civilisation ne [illegible] moins dans ce sens."

Le M[illegible] de Londres du 2 septembre dit ce qui suit:

"Nous [illegible] sor des journaux de Hambourg du 27, il par[illegible] res ont été reçus à Schweldt de se préparer à [illegible] 60 personnages russes de distinction. L'Emp[illegible] se rendre incognito accompagné seulement de [illegible]. L'autocrate doit y avoir une entrevue avec le roi de Prusse."

PORTUGAL.

Nous n'avons pas de nouvelles plus récentes de ce pays. Le *Morning Post*, (l'un du petit nombre de journaux qui sont contraires à la cause de don Pedro) donne le tableau suivant de l'état des choses en Portugal qui diffère beaucoup de ce que nous en avons rapporté dernièrement.

Il faut entendre les deux parties.

Les troupes de Bourmont se mirent tout-à-coup en marche sur Lisbonne le 4 du mois dernier, et par conséquent sans avoir pris aucun arrangement de commissariat. Le manque de provisions a donc été cause que les détachemens n'ont pu se mettre en marche qu'en petit nombre, ce qui a occasioné du retard. Le reste de ses troupes n'a quitté Grijo que le 21, mais il est certain que les deux tiers de l'armée royaliste s'étaient avancés vers le sud avant que les pédristes fussent instruits de son mouvement.

Nous croyons bon de dire que toute l'armée qui était devant Oporto était en marche sur Lisbonne, forte de plus de 22,000 hommes; le plan de fortification d'Aventas n'était donc qu'une feinte.

Le 19, toutes les troupes avaient été retirées de la rive méridionale du Douro, quand la fameuse sortie de Saldanha eut lieu, à l'exception de 600 hommes qui, pour donner le change, gardaient les lignes les plus rapprochées. Ils eurent ordre de se retirer quand les pédristes avanceraient et prirent position sur la Tamega. Ainsi tout le district d'Oporto est dégarni de troupes régulières; les plans des royalistes ayant complètement changé. On a fait descendre les guérillas des provinces supérieures, et on a donné le commandement au vieux guerillo Papecho, renommé pendant la guerre de la Péninsule, qui, nous avons lieu de le croire, rendra bon compte des pédristes qui pourraient pénétrer dans l'intérieur. Dans tous les cas les provinces du nord leur sont ouvertes.

Le fait est que le maréchal Bourmont a complètement joué les autorités d'Oporto, et qu'il marche sur Lisbonne avec une armée de 22,000 hommes, non pas découragés, mais enthousiasmés. Il y a en outre dans le voisinage de Torres Vedras et Abrantès 10,000 hommes qui attendent son arrivée. S'il y a eu des délais il faut l'attribuer au manque de dépôts pour les provisions, mais le pays est soulevé et les paysans apportent tous les secours qu'ils peuvent. L'approche de l'armée vers Lisbonne est maintenant connue. L'esprit de l'armée d'Oporto est représenté comme très-bon par ceux qui ont pu en juger en dernier lieu. Et quant aux assurances données par Bourmont, comme nous nous attendons tous les jours à recevoir la nouvelle de l'attaque, nous nous abstiendrons d'en rien dire.

Si ce que l'on dit est vrai, don Miguel a pourvu, non-seulement aux moyens d'avoir beaucoup d'argent à l'avenir, mais aussi de pousser vivement la guerre. On dit qu'il a envoyé plus de 350,000 liv. [8,750,000 fr.] en Angleterre, depuis qu'il est sur le trône du Portugal, et qu'il a, outre cela des sommes très-considérables en caisse. Nous ne serions nullement surpris que tout cela fût vrai, car les revenus de la *Casa del Infantado*, qui est une propriété particulière de don Miguel, sont de plus d'un million de crusades par an; quoique par diverses circonstances, le net produit en ait été réduit à moins de 60,000 liv. (1,500,000 fr.) par années, et en y ajoutant celles qu'on a tirées de la nation et du clergé il n'est pas douteux qu'il doit se trouver possesseur de sommes immenses. On dit que dans le cas où don Miguel consentirait à terminer la lutte, et à quitter le Portugal, il continuerait à toucher les revenus de la *Casa del Infantado*, bien que ces revenus aient été un peu diminués par l'abolition de droits de pêche, etc. Dans ce cas, il en retirerait encore environ 30,000 liv. [750,000 fr.] par an, et cette somme ajoutée à celles qu'il a déjà réservées, le rendrait un des plus riches souverains exilés du jour. Le duc de Brunswick lui-même, avec ses trésors, [illegible] rait pavillon devant don Miguel.

SUISSE.

Le *Patriote suisse* contient ce qui suit: Nous venons de recevoir la nouvelle de ce qui s'est passé à l'assemblée des délégués des comités cantonaux de la grande association tenue à Zurich il y a deux jours, dans le but d'assurer la tranquillité de la Confédération. L'assemblée décida de faire une adresse à la diète en termes énergiques, afin d'obtenir ce qui suit: 1°. Que les membres de la conférence de Sarnen et les chefs des rebelles qui envahirent le pays de Kussnacht et de Bâle soient amenés à la barre du tribunal fédéral. 2°. Que la ville de Bâle, qui a été pendant trois ans la cause de tous les troubles qui ont agité la confédération, soit rendue responsable de toutes les pertes et dépenses qu'elle a occasionées et que les forces qui l'occupent maintenant n'en soient pas retirées avant que tout soit payé. 3°. Que la dite ville paie au pays de Bâle tous les dommages que ce dernier a éprouvé par la non-exécution des décrets de la diète. 4°. Que les troupes fédérales évacuent le pays de Bâle dans quatre jours. 5°. Que les commandans fédéraux dont la conduite a donné lieu à des soupçons fondés soient renvoyés. 6°. Qu'une fois la soumission de Schwitz complétée, les troupes évacuent entièrement le canton. 7°. Que la diète emploie tous les moyens en son pouvoir pour forcer Neuchâtel à s'acquitter de ses devoirs envers la confédération, et en cas de refus, que le canton soit occupé par des troupes. Enfin il a été résolu que les comités feraient usage de toute leur influence auprès des grands conseils pour obtenir une assemblée constituante fédérale en proportion avec la population.

BELGIQUE.

Bruxelles, 30 août.

Il paraît par les nouvelles reçues du camp de Casteau que l'ophtalmie y règne à un degré alarmant. De 4000 hommes maintenant au camp il y en a environ 450 attaqués de cette maladie. Les hôpitaux voisins ne suffisent pas pour les contenir et on est obligé d'envoyer à une très grande distance ceux qui sont le plus légèrement affectés.

CONFEDERATION GERMANIQUE.

Francfort, 27 août.

Il paraît certain aujourd'hui que le voyage projeté de l'empereur de Russie en Bohême aura effectivement lieu et que sa majesté y trouvera les souverains de l'Autriche et de la Prusse. On dit qu'il gardera le plus strict incognito et pour cette raison il ne se rendra pas à Berlin.

Les observations suivantes faites par le *Moniteur* de Paris, sur un article du *Journal de St Pétersbourg* sont dignes de remarque comme venant de l'organe officiel du gouvernement français.

FRANCE.

Paris, 31 août.

Le *Journal des Débats* dit que la présentation des lettres de créance du lord William Russell n'entraîne pas seulement la reconnaissance de la reine dona Maria, puisque sa royauté de droit a été reconnue depuis long-temps, mais lui assure le bénéfice des traités qui obligent l'Angleterre à protéger le Portugal contre les attaques de Bourmont et de tous autres étrangers.

Paris, 30 août.

Il paraît que l'attitude ferme prise par la diète de Zurich amènera les affaires de la Suisse à un arrangement qui s'opérera plus facilement qu'on ne l'avait d'abord présumé. Il serait superflu de dire qu'il n'est point d'obstacles qui ne soient apportés à ce résultat si désirable, par les deux partis extrêmes, les absolutistes et les radicaux, qui fidèles à leur maxime commune, travaillent par des voies opposées à leur commerce, la confusion. Ici les premiers sont les moins opiniâtres. Les derniers arrivages annoncent que le grand-conseil de Bâle est décidé à se soumettre en tous points aux résolutions de la diète, afin que nous n'ayons plus d'inquiétude sur ce point: les radicaux pensent différemment, ils ne conçoivent pas qu'une conciliation amicale puisse amener l'union, il leur faut la guerre, l'insurrection, l'insubordination et les bonnets rouges. En conséquence nous voyons les meneurs populaires dans le nouveau canton de Bâle mettre tout en œuvre pour susciter le mécontentement contre la diète en raison de la nécessité où l'on s'est trouvé d'occuper une partie de leur territoire aussi bien que de celui de leurs adversaires; et l'*Helvétie*, nouveau journal qui se publie à Porentruy, avec la violence et sans le talent du *National*, remplit chaque jour ses colonnes d'articles incendiaires qui dont l'effet, s'ils n'étaient trop insignifiants pour produire le mal, serait de prévenir le retour de la tranquillité. Le *National* lui-même sort de sa politique pour donner à entendre que les cantons en masse devraient prendre des mesures pour la révision de la constitution fédérale, ainsi que la population de chaque canton régénéré l'a fait séparément dans son administration intérieure. Or, la question de la révision du pacte fédéral étant directement soumise à la diète, on ne peut voir dans cet article qu'une exhortation adressée aux Suisses de ne pas attendre la décision de leurs représentans, mais de s'emparer de la solution de la question; ou en d'autres termes "de recourir à la rebellion"—(défions nous de nos amis).

La discussion de la question portugaise a provoqué l'expression de quelques sentimens de jalousie de la part des intérêts commerciaux ici, par suite de la publication d'un article du *Journal des Débats* dans lequel on assimile le Portugal dans ses rapports avec l'Angleterre, à la Belgique dans ses rapports avec la France; d'où l'on infère que le vieux système de relation exclusive entre ces deux pays, doit être maintenu, ce qui rend conséquemment plus difficiles, sinon impossible, les relations entre la France et l'Angleterre. Ceux qui écrivent et qui raisonnent ainsi oublient ce qu'ils ont si souvent déclaré, c'est-à-dire, la sollicitude que la Grande-Bretagne a toujours montrée pour leurs intérêts. Personne ne peut supposer que les diplomates anglais soient aujourd'hui assez aveugles pour imaginer que le sacrifice d'une alliance commerciale avec la France, sacrifice fait au seul marché portugais, soit un moyen de mettre à couvert les intérêts du commerce anglais; la preuve du contraire a eu lieu lors de la diminution des droits sur les vins français. L'existence de ce seul acte doit suffire pour établir que l'Angleterre est trop bien avisée pour placer ses nouvelles relations commerciales avec le Portugal, sur une base exclusive qui ne lui permettrait plus de suivre la ligne de conduite qu'avec tant de sagesse elle s'est tracée à l'égard de la France. Je vous donne cet aperçu seulement pour appeler votre attention sur les opinions dominantes ici, vous remettant le soin de recueillir plus amplement sur cette question lorsque le moment vous paraîtra opportun.

Paris, 20 août.

M. de Brabançois, envoyé des exilés de Prague, n'a pas vu la reine; mais il est positif qu'on a envoyé de Neuilly auprès de lui différens émissaires, notamment M. de Montalivet, et que les négociations dont il était chargé n'ont pu être entamées, parce qu'une lettre, dont il était porteur de la part des Bourbons de la branche aînée, portait pour suscription: *A S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans*, et non *A S. M. la reine des Français*.

On croit savoir d'ailleurs que le mystère de la lettre qu'on n'a point voulu recevoir, à cause de son adresse, se rapportait à des prétentions soulevées, de la part des parens du jeune Henri, à l'occasion de sa majorité. En insistant sur une question d'étiquette, les hôtes de Neuilly se sont trouvés dispensés de s'expliquer sur le fond de la réclamation de leurs augustes aînés.

Je crois d'ailleurs que l'histoire de prétendues fiançailles entre la fille du czar Nicolas et le duc de Bordeaux a été forgée à Paris, d'abord pour expliquer la lettre si pleine de sollicitude du bon autocrate sur l'éducation du prétendant, puis pour donner une couleur grave à la mission de M. de Brabançois.

M. S. de Larochefoucauld, récemment arrivé de Prague, est, à ce qu'il paraît, assez malade des fatigues de son voyage, qui a intrigué quelque peu la cour de Neuilly; car je sais qu'on a pris des mesures pour connaître, par un ami assez équivoque de double vienne, l'impression qu'il a rapporté de son séjour avec les habitans du Kradschin.

—On écrit de Toulon, du 15 août:

On parle de l'embarquement prochain de 4500 hommes que l'on destine pour le Tage. Ce n'est pourtant qu'un simple bruit.

Les membres de la santé publique se sont assemblés extraordinairement aujourd'hui. On dit qu'il est arrivé à Toulon un agent du gouvernement (sans doute M. Magendie), pour juger de l'état sanitaire de la *Melpomène*, et des mesures qu'il y aurait encore à prendre pour assainir entièrement cette frégate.

Nous avons eu ici plusieurs duels politiques. L'un a eu lieu hier entre un militaire et un bourgeois, et un autre aujourd'hui entre un carliste et un patriote.

—La *Gazette d'Augsbourg* contient presque tous les jours des articles de Constantinople, dans lesquels elle s'efforce de prouver que le traité entre la Russie et la Turquie est tout-à-fait à l'avantage de la Porte. On doit conclure d'un article qu'elle publie aujourd'hui, et dans lequel elle annonce que la Russie a renoncé à son indemnité, évaluée à 10,000 marcs d'argent, que ce sont les prétentions de la Russie à cet égard, plutôt que [illegible] que la Porte était dans l'impossibilité de satisfaire, qui l'on engagée à se soumettre au traité imposé par son allié.

Commercial.

HAVRE, 30 août.

Depuis notre dernière il y a eu une augmentation dans les prix du coton. Dans les jours des 26, 27 et 28 il s'est vendu environ 8000 balles. Dans les deux derniers jours il ne s'est fait que peu d'affaires, et dans ce moment les transactions sur cet article sont calmes. L'ardeur des spéculateurs est en suspens, mais on ne trouve pas à traiter au-dessous des prix les plus élevés.

Approvisionnement—28,000 balles.

Une autre lettre dit: l'augmentation dans les fortes journées a été de 2 à 3 sous. Un petit lot de Louisiane a été acheté 2f 15. Le calme a été produit par les avis du 1er. août des Etats-Unis.

Une lettre du Hâvre dit que les ventes de coton, le 26 août, se sont élevées à 5250 balles, et celles du 27 à 1622, à une augmentation de 2 à 3 sous. Un petit lot de Louisiane à 2f 15, et un autre de même à 2f 20.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Arrivés.

Bateau à vapeur Caspian, Lerram, d'Alexandrie.
Bateau à vapeur North-Alabama, Kelly, du Grand-Golfe.
Bateau à vapeur Huntsville, Selleck, du Bayou-Sarah.
Bateau à vapeur Lancaster, Hinkle, de Bâton-Rouge.

A VENDRE,

Cette belle Propriété améliorée et de grande valeur, située dans la rue du Camp, entre celles Julie et St. Joseph, au faubourg Ste.-Marie, consistant en un TERRAIN, mesurant 44 pieds de [illegible] de profondeur. Les édifices consistent en [illegible] à deux étages, de quatre chambres, salle, [illegible] il y a un édifice en briques, à deux étages, [illegible] cuisines, chambres à domestiques, écuries [illegible] La cour est entièrement pavée de pierres plates [illegible] y a un joli parterre devant. Le tout étant dans un état complet de réparation est offert en vente. Pour plus amples informations s'adresser à
24 oct—6 M. McDOUGALL.

DEMANDE.—Un jeune-homme de bonnes mœurs et qualifié, désirerait trouver à s'employer comme teneur de livres ou commis pour les affaires du dehors, dans une maison de commerce respectable. S'adresser à MM. Lee & Williams, ou au bureau de cette feuille.
24 octobre—6

JOSEPH CUVILLIER, notaire public, vient de transporter son étude, de la rue St. Louis, à la rue Royale, No. 132, où on le trouvera constamment depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi.
24 oct—6,3ps

FARINE—750 barils de farine superfine, à vendre par F. H. PETITPAIN,
24 oct encoig. Chartres & Toulouse.

MAQUEREAUX—100 barils [illegible] en débarquement du navire Helen [illegible] vendre par F. H. PETITPAIN,
24 oct encoig. Chartres & Toulouse.

ARTICLES PROPRES POUR LA SAISON.

RECEMMENT reçu un joli assortiment de BOTTES en peaux de veau et maroquin; aussi, de bons Souliers, Brodequins, Jacksonties, Escarpins avec et sans boucles, Pantoufles, &c.; le tout à vendre par douzaine ou par paire, à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter de bonnes chaussures à bon marché peuvent s'adresser à AYER,
Près des Magasins Bleus, No. 40, rue de la Vieille Levée.
☞ Il a en outre quelques centaines de paires de Brodequins pour le service des habitations, qu'il vendra également à bon marché. 24 oct

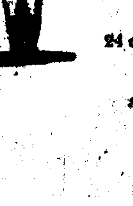

GAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

Par ordre du capitaine, la compagnie prendra les armes dimanche 27 du courant, à 7 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rassemblement.
Veste de drap et pantalon blanc.
DIEGO MANCHON, Sergent-Major.
24 octobre—3

A FRETER.
POUR MATANZAS ou APALACHICOLA.
La belle goëlette MORNING STAR, fine voilière, capit. Hence, du port de 60 tonneaux, sera prête à prendre du frêt dans 10 jours. S'adresser No. 133, Vieille-Levée. 18 oct—10

POUR TAMPICO—(*faisant les voyages réguliers.*)
La goëlette TWO-BROTHERS, capitaine J. P. Harper, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à
9 oct BENJ. BOOTH & CO.

John Glass vs. G. W. Walker.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi, 5 novembre prochain, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues Magasins et Poydras, bouteilles vides, tables, chaises, barillets et barils vides, goblets, lampes, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
24 oct L. DAUNOY, marshal

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—
Vente par le Régistre des Testamens—Jeudi, 28 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Charles Barker, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un Terrain, désigné sous le No. 85, de l'ilet No. 7, mesurant 60 pieds de face à la rue du Bassin, et traversant l'ilet, sur une étendue de 120 pieds, jusqu'à la rue des Remparts, sur laquelle il a également 60 pieds de face.
Plus: La moitié d'un autre terrain dans le même ilet désigné sous le No. 86; lequel demi-terrain attenant au terrain ci-dessus décrit, mesure 30 pieds de face à la rue du Bassin et traverse l'ilet, sur une étendue de 120 pieds, jusqu'à la rue des Remparts, sur laquelle il a pareillement 30 pieds de face; ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent.
Conditions de la vente: L'acquéreur devra s'obliger à payer quatre billets souscrits par le défunt à l'ordre de, et endossés par John M. Bach, tous datés le 1er. mars 1833, et payables comme suit: deux des dits billets à un an de leur date, savoir: Un billet de $3150 et l'autre de $1575; et les deux autres billets d'égale valeur payables à 2 ans de leur date: pour sûreté du paiement desquels quatre billets la propriété ci-dessus décrite est spécialement hypothéquée; et le reste du prix de l'adjudication payable à 6 et 12 mois du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég
N. B. L'acte de vente sera passé chez R. W. Miller, aux frais de l'acquéreur. 24 oct

A LOUER—Le magasin au-dessous de la résidence du soussigné, rue Royale, No. 172. S'adresser à
21 oct—3 CHARLES PAPET.

A LOUER.
Trois Maisons dans la rangée de Hagan, rue du Canal. Possession sera donnée le 1er. novembre, s'adresser à
23 oct JOHN HAGAN & CO.

A LOUER.
Une maison à un étage, bien distribuée, située dans la rue du Canal, au-dessous de la rue du Bassin, bâtie sur un terrain de 60 pieds sur 120 de profondeur. S'adresser à
23 oct J. HAGAN & Co.

MARCHANDISES SECHES.
LES soussignés ont maintenant en magasin un grand assortiment de Marchandises sèches, parmi lesquelles se trouvent, des Couvertes de 3 et 3½ points; Couvertures françaises; idem anglaises de tout genre; Kersey ou laine; dito en laine et coton; Linsey uni et croisé; Coton gris 3-4, 4-4 et 5-4; idem blanc 3-4 et 5-4; idem extra-fort, gris, croisé et uni; Cotonnades 7-8 et 4-4; Indiennes bleues et noires; Batiste; Jaconets; Satinet bleu, gris et couleurs de fantaisie, Drap et Casimirs noirs, bruns, bleus, verts et autres couleurs; Mérinos en couleurs, 3-4, 7-8 et 6-4, et divers autres articles. S. W. OAKEY & Co.
rue de Chartres, No. 33, encoignure de la rue de la
18 oct Douane.

RECU par le navire Gen. Hand, de Marseille et à vendre par les soussignés, 3 caisses Opium de Thèbes, (Egypte) de qualité supérieure.
18 oct T. NICOLET & Co.

SUCRE & EAU-DE-VIE—150 caisses sucre de la Havane; 4 do. brun do.; 20 demi-pipes Eau-de-vie de 4ème. preuve, à vendre par F. H. PETITPAIN,
18 oct encoig. Chartres et Toulouse

FARINE, à vendre par
11 oct J. HAGAN & CO.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
16 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
DURAND & UZURAU ont l'honneur d'annoncer au public et surtout à leurs habitués, qu'ils ont transporté leur magasin rue de Chartres, No. 67, où l'on trouvera constamment un assortiment complet de marchandise sèches, à bon marché, en gros et en détail.
16 oct—6

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Gen. Hand de Marseille, 3 caisses opium de Thebes, (en Egypte) de qualité supérieure.
Fs. PERRET & GALLY,
16 oct rue Toulouse, No. 59

350 BARILS de farine, 100 barillets Beurre, 80 barils Whiskey rectifié; 5 barils Genièvre, 4 barils fromage, reçus et à vendre par G. ORAIN,
16 oct—2 rue de la Nouvelle-Levée, No. 7

100 BALLES Foin, en débarquement du navire Florence, à vendre par
16 oct LINCOLN & GREEN.

AVIS—40 boucauts de sucre de la nouvelle récolte, de première qualité et livrable de suite, à vendre par
14 oct BLANC & BRUGIER.

LEGION DE LA LOUISIANE.
LA Légion prendra les armes Dimanche, 17 de novembre, à 9 heures précises du matin et se réunira sur la place d'Armes pour être inspectée et passée en revue conformément à la loi. Les chefs de corps devront en conséquence passer les ordres nécessaires pour la dite revue.
Par ordre du Brigadier-Général commandant la Légion.
J. B. PLAUCHE,
18 oct D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

EAUX-DE-VIE.
LE soussigné offre à vendre en débarquement de la barque Zilia, de Bordeaux, les articles suivans:
40 Pipes d'Eau-de-vie (4ème. preuve) Cognac;
310 Paniers d'Anizette;
50 Caisses Fruits à l'Eau-de-vie;
Vins rouge et vin blanc de première qualité, en magasin;
100 Barriques Vin rouge;
150 Paniers Bouteilles;
200 do. Huile d'Olive;
300 Milliers Bouchons;
50 Caisses Salaisons assorties, &c. Le tout ayant droit à l'exportation.
18 oct—6 L. G. SASSINOT.

MADAME Ve. DUPAS, s'étant retirée du commerce prie les personnes auxquelles elle pourrait devoir, de lui présenter le montant de leurs créances, et celles qui lui doivent, sont également invitées à solder leurs comptes. Sa demeure est à l'encoignure des rues Royale et St Louis, No. 127. 23 oct ☞

Bureau de la Compagnie de la Presse-à-coton de la Levée, Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1833.
AVIS est par le présent donné que personne n'est autorisé à acquitter ou régler les comptes de la Compagnie, autres que le président et le secrétaire.
Par ordre du bureau,
23 oct H. G. BECHTEL, secrétaire

108 barriques Vin de Bordeaux, 500 caisses Pauillac et Médoc, en débarquement de la barque Zilia, de Bordeaux, et à vendre par
23 oct P. O. SORBE', 113, rue Royale

BARILS A MELASSE—400 barils en bon ordre et à vendre par TOURNE' & BECKWITH,
23 oct rue de la Nouvelle-Levée, No. 15

CAFE—500 sacs café vert de la Havane, à vendre par TOURNE & BECKWITH,
23 oct rue de la Nouvelle-Levée, No. 15

A [illegible] Une ECURIE pour deux chevaux, une Grénier au-dessus, le tout bâti en briques [illegible] Bourbon No. 278, entre Dumaine et [illegible] (16 oct) ☞

[illegible]UE DE LA LOUISIANE escompte les Traites sur la Mobile, Tuscaloosa et D[illegible] (Alabama) Natchez, Nashville, Louisville, Lexington, Cincinnati et Pittsburg; sur les villes atlantiques.
22 oct—6 RICHARD L. BOOKER, caissier.

MADAME VOILQUIN, rue Royale, No. 216, entre Ste. Anne et Orléans, vient de recevoir par les derniers arrivages, un joli assortiment de CHAPEAUX DE DEUILS. 22 oct

LES soussignés offrent en vente un assortiment d'Indienne ayant droit au drawback et convenables pour le marché mexicain. Fs. PERRET & GALLY,
22 oct rue Toulouse, No. 59

A VENDRE—4000 barrils de CHARBONS DE TERRE. Le soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert une cour pour la vente de Charbons de Terre, rue Toulouse, encoignure Bourgogne, où il a intention de tenir la meilleure qualité de Charbons Anglais et Américains, pour l'usage des familles, des cafés, &c.
WILLIAM E. MURPHY,
500 barils de Charbons de New-Castle pour forgerons.
21 oct—6

A VENDRE—100 boucauts de sucre sur deux habitations, 50 boucauts sur chaque; s'adresser à P. DUBERTRAND,
21 oct rue St. Louis, No. 75

LA BANQUE DE L'UNION DE LOUISIANE, tirera des checks sur New-York et Philadelphie, au pair
21 oct J. B. PERRAULT, caissier.

ACTIONS DE BANQUE—On désire acheter des Actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, et [illegible] du Commerce. S'adresser à
13 sept P. TRICOU, rue St-Louis

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu, Samedi 26 du courant, à midi, à la bourse Hewlett, la mulâtresse nommée *Lucinda*, âgée d'environ 18 ans, parlant anglais et français, depuis 7 ans dans le pays; elle est intelligente, domestique de maison, couturière et bonne gardienne d'enfans. Aussi, la négresse *Anna*, âgée d'environ 16 ans, forte et robuste, parlant anglais et français, depuis 5 ans dans le pays, elle est bonne domestique, gardienne d'enfans et utile pour marchande. Ces deux esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. *Conditions*:—6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. (24 oct.

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu, le jeudi 24 du courant, 4 heures de l'après-midi, encoignure des rues St. Pierre & Bourgogne, divers meubles, tels que bureaux, lits, &c.
Conditions: comptant. 4 oct

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le samedi, 26 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi,
Jacques, nègre acclimaté, bon cocher, domestique de maison et esclave de prix.
Conditions: 1 an de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé chez L. Féraud, not. public. 24 oct

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le samedi, 26 octobre courant, à midi, à la bourse Hewlett, les esclaves suivants:
Hector, nègre, âgé de 25 à 26 ans, bon sujet, propre aux travaux d'une raffinerie, bon charretier, depuis 2 ans dans le pays.
Joe, griffe, âgé de 26 à 27 ans, propre aux travaux d'une raffinerie, depuis 2 ans dans le pays.
Philis, négresse, âgée de 47 ans, domestique fidèle, et un peu cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et couturière, depuis 9 ans dans le pays.
Betsy, fille de Philis, négresse âgée de 19 ans, repasseuse, blanchisseuse, parlant anglais, français et espagnol, depuis 9 ans dans le pays.
Violet, mulâtresse âgée de 22 ans, domestique fidèle, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et couturière, depuis 2 ans dans le pays; avec ses deux enfans Ranson, son fils âgé de 8 ans, et Billy de 5 ans.
Conditions: 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 24 oct.

PAR J LEVY & WHITING.
LUNDI, 28 du courant, à 4 heures, p. m. il sera vendu au No. 103, rue Julie, une quantité de meubles de maison. 24 oct

PAR J LEVY & WHITING.
SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi, l'esclave MARIA, âgée de 13 ans, native de Bâton-Rouge, depuis 1 ans dans le pays, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé chez Chs. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur 24 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.
VENDREDI, 25 du courant, à 10 heures du matin à l'hôtel des Planteurs et des Négocians, rue du Canal, il sera vendu sans réserve, tous les meubles et ustensiles appartenant à cet établissement, la presque totalité dans le meilleur état et de première qualité. Des petites affiches, annonçant la division des lots, seront publiées avant la vente.
Conditions: pour toute somme au-dessous de $100, comptant; au dessus de $100 et au-dessous $500, soixante jours; et toutes sommes au dessus de $500 deux et quatre mois, en billets endossés. 22 oct—3

PAR T. MOSSY.
SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, un nègre américain, âgé d'environ 20 ans, depuis 5 ans dans cet état, ayant travaillé sur une habitation, propre à tout, un peu briquetier; garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—6 mois de terme, en billet endossé à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente sera passé chez Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 octobre

PAR J. LE CARPENTIER.
SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu devant son magasin d'encan, à 11 heures, 250 à 300 balles de Foin du Nord, première qualité, et en petites balles.
La vente sera positive, on fera bien de s'y rendre. Conditions, au moment de la vente. 23 oct—s

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le samedi, 26 octobre courant, à midi, à la Bourse Hewlett, un TERRAIN situé au faubourg Tremé, rue Dumaine entre les rues des Marais et Villeré, mesurant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur (mesure française). Il y a sur le dit terrain une maison de 4 appartements, un cabinet et une galerie, plus une cuisine haute de 6 appartements.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera par devant G. Le Gardeur, notaire public.
AUSSI.
Un demi-terrain situé au faubourg Tremé, rue St.-Claude, entre les rues Ste. Julie au prolongement de l'Esplanade et la rue St Bernard, ayant 30 pieds de face sur 120 de profondeur [Mesure française] borné d'un côté par Fillette Poisson et de l'autre par Pierre Tésido. Il y a sur le dit terrain beaucoup de décombres.
Conditions. Comptant.
L'acte de vente sera passé par devant T. Seghers, not. pub. 23 oct.

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le lundi 21 octobre, à 11 heures, à la Bourse Hewlett,
79 NEGRES habitués aux travaux d'une habitation. On fera connaître par des affiches leur âge et leur qualité. Ces nègres sont vendus pour compte de MM. F. Dagué & Co., La. Harang et Dagué frères, & La. Harang.
Il existe une hypothèque sur une partie de ces nègres que les vendeurs s'engagent à faire lever.
On fera connaître les conditions par les affiches.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, not. public. 22 oct

PAR H J DOMINGON.
IL sera vendu jeudi prochain, 24 de courant, à son magasin d'encan pour clore une facture, 5 caisses Linge d'hiver qualités assorties.
Conditions, à la vente. 22 oct

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu, jeudi, 24 octobre prochain, au faubourg Marigny, rue des Grands-Hommes, entre Union et Français, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu José Contréras.
Conditions: Comptant. 14 oct—4

ON offre à vendre UNE TERRE de 20 arpens de face sur 40 de profondeur, à 12 lieues de la Pointe-Coupée, sur le Bayou Moreau, la dite terre est avantageusement située, sur le bord du fleuve. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'imprimerie de cette feuille ou à J. L. LATIL, rue du Quartier.
Si d'ici au lundi 28 octobre cette terre n'est pas vendue, elle sera criée ce jour-là à la Bourse Hewlett, à la Nouvelle-Orléans. 27 sept—12

A VENDRE.
Un TERRAIN situé rue des Remparts entre St. Louis et Conti, mesurant 50 pieds de face sur 122 pieds de profondeur (mesure française) ayant dessus une MAISON à étage et un hangard de 90 pieds de long, le tout en briques, et nouvellement bâtis.
Deux grands MAGASINS en briques et tout nouvellement bâtis, ayant chacun 25 pieds de face sur 100 de profondeur (mesure française) avec une arrière cour de 20 pieds de profondeur. Ces magasins donnent de bons loyers.
Quatre MAISONS briquetées entre poteaux, très bien conditionnées, ayant chacune d'elles quatre beaux appartements, cuisines, latrines, puits, &c., au faubourg Tremé, dans les rues Villeré et St. Philippe; elles sont continuellement louées.
Deux MAISONS en bois, situées rue Tremé entre Ursulines et Bayou, qui doivent être vendues ensemble, bâties sur un terrain de 46 pieds de face, sur 94 de profondeur (mesure française); elles sont neuves et d'un travail soigné.
Une MAISON en briques très commode, faisant l'encoignure des rues Remparts et St. Philippe et bâtie sur un terrain de 56 pieds, sur [illegible] de profondeur. Cette maison est on ne peut mieux distribuée.
[illegible]ON attenante à la précédente, sur [illegible] Remparts, briquetée entre poteaux, et [illegible] terrain de 31 pieds de face sur 110 de profondeur [illegible] française.)
Une MAISON en briques, à étage, dans la rue Royale et Hôpital, bâtie sur un terrain de 26 pieds, sur 106 de profondeur. Elle est très bien distribuée.
Un TERRAIN situé rue d'Espagne, entre Amour et Craps, mesurant 45 pieds de face, sur 70 de profondeur, ayant dessus deux maisons en bois.
Une HABITATION située au Bayou St. Jean, faisant encoignure du chemin de la Métairie, mesurant deux arpents de face, sur 14 arpents de profondeur, ayant dessus, une maison de maître, cuisines et plusieurs autres bâtisses.
Une autre HABITATION à deux arpents de la précédente, située sur le chemin de la Métairie, mesurant 24 arpents de face, sur 14 arpents de profondeur, ayant dessus, écuries pour vaches et chevaux, cabanes à nègres, moulins, &c. [illegible] NEGRES de 18 à 25 ans, un petit nègre de [illegible], 3 négresses et 2 enfants, 50 vaches à lait, 2 taureaux, 6 chevaux, 1 mule, 1 paire de bœufs, 4 charrettes et [illegible] nécessaires à une habitation.
Ces deux habitations seront vendues ensemble ou séparément comme l'acquéreur le jugera convenable.
Pour le prix et les conditions, s'adresser au [illegible] qui est et demeure chargé de faire voir ses propriétés. [illegible] SANTOS,
Rue Toulouse, No. 62, entre Royale et Chartres.
23 [illegible]—10

TRAITES sur France, à vendre par
Fs. PERRET & GALLY,
[illegible] 59, rue Toulouse